

ABONNEMENTS  
1 an 6 mois 3 m. 1 m.  
SUISSE . . . 18.- 9.- 4.50 1.50  
ÉTRANGER 33.60 16.80 8.40  
On peut s'abonner dans tous les Bureaux de poste suisses, avec une surtaxe de 20 centimes

LA CHAUX-DE-FONDS, Parc 109  
TÉLÉPHONE { Rédaction 13.75  
Administration et Annonces 87

CHÈQUES POSTAUX IV B 315

# La Sentinelle

Quotidien socialiste

Le numéro : 10 cfr  
ANNONCES (LA LIGNE)  
La Chaux-de-Fonds, Canton et Jura-Bernois . . . Fr. 0.20  
Minimum par annonce > 2.-  
Suisse . . . . . > 0.30  
Étranger . . . . . > 0.40  
(Minimum 10 lignes)  
RÉCLAME . . . . . > 0.50

## Ouvriers! vos huit heures sont en danger

### PARTI SOCIALISTE SUISSE

#### Congrès extraordinaire

Vendredi, samedi, dimanche, 10, 11 et 12 décembre au Volkshaus, à Berne

#### Ordre du jour provisoire :

1. Nomination du bureau et vérification des mandats.
2. Adhésion à la Troisième Internationale : proposition du Comité central.
3. Révision du programme.
4. Initiatives fédérales.

#### Proposition du Comité central concernant l'adhésion à la Troisième Internationale

Le Comité central retire sa proposition du 18 avril concernant l'entrée dans la Troisième Internationale.

Le Comité central propose au congrès extraordinaire :

1. Les 21 conditions pour l'admission dans l'Internationale communiste seront repoussées étant irréalisables.
2. Le Comité directeur et le Comité central seront chargés de se mettre en relations avec les partis étrangers désirant adhérer à l'Internationale communiste mais qui ont déclaré ne pouvoir accepter les 21 conditions. Avec ces partis, il cherchera à obtenir une révision des conditions d'admission rendant possible la réunion de tous les partis révolutionnaires.
3. Cette décision sera soumise au referendum.

\* \* \*

Le projet de révision du programme a paru dans la presse. Nous renvoyons à cette publication pour cet objet ainsi que pour les statuts de la Troisième Internationale, les 21 conditions, la déclaration du Comité directeur, etc.

\* \* \*

En vertu du paragraphe 4 des statuts du 2 décembre 1917, le congrès se compose comme suit :

1. des membres du Comité du parti ;
2. des délégués des organisations locales. Ces délégués ne peuvent représenter qu'une section, savoir celle dont ils font partie. Ils doivent être munis d'un livret de membre du parti. Une section qui compte de 1 à 50 membres a droit à 1 délégué, de 51 à 100 membres à 2, de 101 à 150 à 3, et, au delà, pour chaque centaine de membres en plus à 1 délégué jusqu'au maximum de 10 délégués. On établit le nombre des membres d'après le dernier chiffre officiel du parti.
3. Des membres de la fraction socialiste aux Chambres fédérales.

\* \* \*

Les sections qui auraient des propositions à présenter sont invitées à les adresser au Comité directeur jusqu'au 22 novembre au plus tard.

Chaque section recevra deux formulaires pour les mandats. L'un d'eux sera retourné au Secrétariat du parti pour le 30 novembre au plus tard. Il sera minutieusement rempli et portera les noms des délégués. L'autre sera remis au délégué qui recevra en échange à l'entrée de la salle une carte de légitimation. Pour les sections envoyant plusieurs délégués, un de ceux-ci sera seul mandaté pour présenter le formulaire et retirer les cartes de légitimation et cela afin d'éviter toute complication.

Tout formulaire incomplètement rempli sera retourné pour être complété.

\* \* \*

Considérant l'importance de ce congrès et afin qu'un aussi grand nombre que possible de petites sections se heurtant à des difficultés financières puissent se faire représenter — ce qui donnerait une image plus juste du parti — le Comité directeur avec l'assentiment du Comité central a décidé d'accorder une subvention aux petites sections éloignées, une subvention qui dépendra des possibilités et des nécessités. Toute demande de subvention devra être accompagnée de renseignements précis sur l'état de la caisse et le nombre des membres, les frais de voyage, etc., et être adressée au Secrétariat du parti (Case postale, Berne, jusqu'au 17 novembre. Une fois toutes les requêtes en main, le Comité directeur pourra décider à combien s'élèveront ces subventions, et en avisera aussitôt les sections intéressées.

Berne, le 20 octobre 1920.

Le Comité directeur du P. S. S.

#### Les chômeurs s'organisent

BALE, 24. — Une assemblée des sans-travail de la place de Bâle a décidé de créer un comité chargé d'entreprendre une action tendant à améliorer la situation des chômeurs au nombre d'environ un millier de la place de Bâle.

### Appel du Parti socialiste suisse

Camarades ouvriers.  
Citoyens électeurs,

Le Parti socialiste suisse tient à proclamer hautement son enthousiaste adhésion à la loi fixant la durée du travail dans les entreprises de transport.

C'est une modeste conquête de législation sociale répondant à peine aux conceptions partagées même dans certains cercles bourgeois. Elle consacrerait une amélioration des dures conditions dans lesquelles travaillent les ouvriers du transport. Une partie de ceux-ci pourrait ainsi s'approcher de l'humaine revendication proclamée par notre Parti dans le monde entier à chaque premier mai depuis 1889.

Ces employés du transport, avec la loi que nous invitons à voter avec zèle, devront faire 8 et 9 heures de travail effectif tout en étant astreints à une durée de présence de 12 et 13 heures par jour en moyenne.

On ne saurait réclamer davantage d'un travailleur qui doit être non seulement un producteur, mais encore un père de famille, un citoyen et un homme dans toute la large acception du mot. N'avait-on pas dit dans tous les milieux bourgeois, en 1918, que la faute commise avait été l'incompréhension de l'urgence des revendications les plus légitimes de la classe ouvrière? D'aucuns se frappaient la poitrine en disant : Nous avons trop tardé à accorder satisfaction! De cette heure-là datent quelques initiatives et en particulier la loi fixant les heures de travail dans les entreprises de transport.

Certains cercles d'un réactionnarisme outré et outrageant croient devoir retourner à l'égoïsme et à l'intransigeance d'avant-guerre. Même le programme arrêté à Washington et patronné par la Société des Nations leur apparaît comme trop audacieux et prématuré. C'est assez dire!

Dans une première lutte — loi sur les conditions du travail — cette réaction a réussi à grouper autour d'elle des cercles divers de réaction et à atteindre une petite majorité.

Les employés et fonctionnaires fédéraux, ainsi que la classe ouvrière organisée, n'avaient peut-être pas donné avec assez d'ensemble et assez d'élan, comptant trop sur l'appui des cercles bourgeois gagnés théoriquement à la cause. Nous voici en présence d'une deuxième manche. Il s'agit de la gagner coûte que coûte!

Ouvriers, employés et fonctionnaires, prenez garde!

La loi sur la réglementation des conditions de travail et la loi sur la durée du temps de travail dans les entreprises de transport constituent deux bastions protégeant la loi fixant la durée du travail dans les fabriques à 8 heures. La réaction a réussi à en abattre un déjà. Si vous laissez abattre le second, votre meilleure conquête au cours de vingt ans de lutte, sera menacée.

Souvenez-vous, camarades ouvriers, de la solidarité que vous manifestèrent les cheminots à l'heure difficile de novembre 1918.

Souvenez-vous des luttes poursuivies dans le monde entier pour la conquête des huit heures.

Souvenez-vous de l'audace de la réaction et des paysans surtout. Ceux-ci viennent d'exiger du Conseil fédéral une hausse du prix du lait et n'ont pas reculé devant les menaces. Ils osent maintenant lancer le mot d'ordre de lutter contre la loi soumise au vote populaire les 30 et 31 octobre prochains.

Tous les indifférents se feraient les complices et les alliés de cette réaction dont souffre notre pays et particulièrement la classe ouvrière.

Avec fermeté et discipline, marchez donc tous aux urnes entraînant les hésitants, les indécis avec vous. En phalanges serrées votez résolument

**OUI**

Secrétariat du P. S. S.

#### Pour le logement

ZURICH, 24. — La fédération suisse en vue du développement de la construction de logements d'utilité générale a tenu les 23 et 24 octobre à Zurich sa réunion. A l'issue de celle-ci, l'assemblée extraordinaire des délégués a décidé de demander au Conseil fédéral d'étudier la question de la création d'un office fédéral d'enquêtes se rapportant à la technique calorifique des différents matériaux de construction. La commission du travail de la fédération a été chargée d'instituer en liaison avec la société suisse de statistique une commission composée de spécialistes compétents en vue de procéder à une enquête sur les divers moyens de financer la construction de maisons locatives.

Samedi soir eut lieu une assemblée publique très fréquentée au cours de laquelle des exposés furent faits au sujet des montants nécessaires à la construction des maisons locatives.

Le conseiller national Schaefer, de Bâle, a parlé sur le rétablissement de la rentabilité de la construction et M. H. Schneebeli, chef du bureau

des statistiques de la Banque nationale sur le financement de la construction.

Le conseiller national Schaefer désire entre autres que les excédents des recettes dues aux augmentations des taux de loyers, ainsi que les augmentations de capital provenant des ventes de maisons d'avant-guerre soient affectés à la communauté, c'est-à-dire servent à réduire le taux locatif des appartements construits depuis la guerre.

D'après l'opinion de l'orateur, des sommes importantes pourraient être trouvées pour de nouvelles constructions, même sans l'aide de projets de loi, si les milieux financiers se déclarent prêts à soutenir la tâche de l'association en fournissant des sommes importantes pour ces dites constructions.

M. Schneebeli refusa de se rallier aux diverses propositions parues dans la presse tendant à trouver les sommes nécessaires par une simple augmentation de la circulation des billets de banque, ainsi qu'à une proposition tendant à retirer de la Banque nationale une partie de l'encaisse métallique pour être affectée aux constructions mentionnées. Afin de remédier à la crise du logement, l'orateur préconise entre autres l'émission immédiate d'un important emprunt à obligations ainsi que l'examen de la question d'un emprunt à primes.

Après les exposés des orateurs une discussion eut lieu au cours de laquelle une série de propositions ont été présentées. Celles-ci furent acceptées pour examen par le président, M. le conseiller national Dr Klœti. Aucune résolution n'a été prise en ce qui concerne les thèses discutées.

Dimanche matin, M. Henri Gilliard, architecte à Vevey, a fait une conférence sur « la place du logement dans la ville ».

### AUX ÉLECTEURS neuchâtelois et jurassiens

Chers concitoyens!

A la veille d'une votation du résultat de laquelle dépend dans une large mesure le maintien de la paix sociale dans notre pays, le Comité de Défense neuchâtelois et jurassien de la loi sur le travail dans les entreprises de transport tient à rappeler les raisons impérieuses qui doivent engager les électeurs à voter

**OUI**

Ces raisons s'imposent à l'esprit de tous les bons citoyens.

1. L'introduction de la journée de huit heures dans les entreprises de transport n'est point une réforme particulière à notre pays. Elle a été réalisée par tous les pays civilisés et il n'est question nulle part de retourner aux anciens régimes.

2. La Société des Nations a inscrit la journée de huit heures en tête de son programme économique et social.

3. La loi sur le travail dans les transports a été très soigneusement étudiée pendant près de deux ans par les Chambres fédérales et par des commissions spéciales. Elle tient compte de toutes les exigences du service et elle a du reste été mise en vigueur depuis un an sans apporter de trouble dans l'économie générale du pays.

4. La loi est du reste loin de conférer au personnel des entreprises de transport les avantages dont jouissent les ouvriers et les employés de l'industrie privée. De nombreuses catégories d'ouvriers et d'employés des transports sont astreints à la journée de neuf heures. Tous sont tenus de se tenir à la disposition du service pendant 13 à 14 heures par jour, ce qui limite pratiquement le temps de liberté et de repos continus dont ils disposent.

5. La loi sur la durée du travail dans les transports a été votée à la presque unanimité du Parlement, en vertu des promesses de réformes sociales faites au peuple au lendemain de la guerre. Si elle devait succomber demain au vote populaire, il en résulterait une grave inégalité dans les conditions du travail entre les employés des services publics et ceux de l'industrie privée.

6. Le mouvement dirigé aujourd'hui contre la loi sur le travail dans les entreprises de transport est en réalité dirigé contre la journée de huit heures. Or, la classe ouvrière, qui considère cette réforme sociale comme le fruit de cinquante années d'efforts ininterrompus, ne la laisserait pas remettre en question sans opposer une très vive résistance.

7. Samedi et dimanche prochains, le peuple suisse se prononcera pour la première fois en qualité de patron. Il doit avoir à cœur de remplir, à l'égard de ses ouvriers, et de ses employés, les mêmes devoirs qu'il impose aux patrons des entreprises privées. Ce qui est juste pour les ouvriers de l'industrie l'est aussi pour ceux des services publics.

8. Si la loi était rejetée, la confiance des masses populaires dans la possibilité de réaliser le progrès par les voies légales et démocratiques serait gravement ébranlée. La paix sociale — dont notre pays a besoin par dessus tout pour

surmonter les difficultés de l'heure présente — serait pour longtemps compromise.

9. Au moment où les peuples qui nous entourent cherchent à s'assurer un meilleur avenir et à apaiser les troubles sociaux nés des souffrances de la guerre en diminuant les inégalités sociales, la Suisse, qui est la plus vieille démocratie européenne et qui a toujours marché à la tête du progrès ne reniera pas son passé et ne commettra pas la faute de s'engager dans une voie réactionnaire semée de périls et d'embûches.

#### Neuchâtelois et Jurassiens,

Les adversaires de la loi essaient d'opérer contre elle la concentration de tous les égoïsmes. Le sort de la lutte est incertain. C'est à vous qu'il appartient, une fois de plus, de fournir le généreux effort nécessaire pour procurer à notre pays la paix intérieure par la justice sociale :  
Levez-vous en masse et votez

**OUI**

avec une inébranlable foi en l'avenir de la Suisse démocratique.

La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, le 25 octobre.

#### Pour le Comité de Défense neuchâtelois et jurassien de la loi sur le travail dans les transports :

Les présidents :

G. Dubois-Lemrich, juge de paix, La Chaux-de-Fonds ;  
T. Mœckli, conseiller national, Neuchâtel.

Les vice-présidents :

Emile Ryser, conseiller national, Bienne ;  
Achille GrosPierre, conseiller national, Berne ;  
M. Gœtschel, conseiller national, Delémont ;  
Fritz Eymann, conseiller national, La Chaux-de-Fonds ;  
Dr A. Bolle, avocat, La Chaux-de-Fonds ;  
Dr Xavier Jobin, député, Porrentruy ;  
H. Justin Stauffer, président de commune, La Chaux-de-Fonds ;  
Julien Tissot, président de commune, Le Locle ;  
E. Chappuis, président de commune, St-Imier ;  
Marcel Nussbaumer, directeur, Delémont.

Pour le Comité d'action :

P.-H. Cattin, rédacteur, La Chaux-de-Fonds, président ;  
Alfred Wenger, La Chaux-de-Fonds, vice-président ;  
Abel Vaucher, rédacteur, La Chaux-de-Fonds, secrétaire.

### Coquilles

Malherbe n'est pas l'auteur du vers :

Et Rose elle a vécu ce que vivent les roses.

Malherbe est bien l'auteur des « Stances à Duperrier » où figure cet alexandrin, mais il avait écrit :

Et Rosette a vécu ce que vivent les roses

L'espace d'un matin

Expression quelconque, comme le dit très justement M. E. Leclerc dans l'amusant article de La Connaissance où il rappelle la chose, à laquelle un typographe, ami de la coquille, substitua la métaphore charmante : « Et Rose elle a vécu » (au lieu de : « Et Rosette a vécu »), qui est devenue classique avec le temps!

Toutes les erreurs de nos camarades de la lino ne sont pas aussi heureuses, certaines sont amusantes, du moins pour qui peut approcher de ce qui fut imprimé ce qu'avait écrit l'auteur.

Un typo qui avait dans sa copie ce vers :

« Tyr tomba devant eux. »

met à la place :

Tire ton bas devant eux.

C'est un peu gros!

Ce qui suit est plus grave.

« Le docteur Paul Chamet, raconte M. E. Leclerc, corrigeant les épreuves d'une brochure sur l'aliénation mentale, s'aperçut qu'on avait omis de placer entre guillemets diverses citations finales : il écrivit donc au bas de la dernière page : « Il faut guillemeter tous les alinéas ». Le typo, prenant cette recommandation pour un ajout, composa froidement : « Il faut guillemeter tous les aliénés. »

Mais la plus drôle est peut-être celle-ci :

« Un imprimeur, rapporte encore l'auteur de la curieuse chronique de La Connaissance, ayant un jour la commande d'imprimer sur le ruban d'une couronne mortuaire cette dédicace :

« Repose en paix! Au revoir! »

Quelques heures après il reçoit cette dépêche : « Prière d'ajouter « au ciel » s'il y a encore de la place. »

Le jour de l'enterrement on put lire sur le ruban déployé :

« Repose en paix! Au revoir au ciel s'il y a encore de la place! »

# JURA BERNOIS

RECONVILIER. — Conseil municipal. — Extrait de la séance du 19 octobre. Présidence, M. Herzog, maire. 7 membres sont présents.

Quatre postulantes se sont fait inscrire pour la IXe classe primaire, poste rendu vacant par le départ de Mlle Gilliard; ce sont Mlles Elza Voirol à Tavannes, Germaine Zysset à Cortébert, Juliette Rougemont à Moutier et Rosa Guerry à Reconvilier. Cette dernière est recommandée à l'unanimité par la Commission d'école. L'élection aura lieu en même temps que la votation fédérale, les 30 et 31 octobre. Le bureau de vote est composé de MM. Léon Donzé, président, Ernest Ermatinger, mécanicien, Edgar Têche, mécanicien, Chs Bieder, horloger, et Eugène Sintz, facteur; suppléant, M. Léon Têche, facteur. Les élections, par le système des urnes, comprendront: 1. Nomination du secrétaire des assemblées. 2. Nomination de l'institutrice de la IXe classe primaire.

Le questionnaire annuel des récoltes sera rempli, comme les années précédentes, par MM. Fritz Riard, Fernand Picard et par le secrétaire. M. Georges Ruedin fils nous donne sa démission (pour cause de départ) de membre de la commission de chômage et de secrétaire de la Société coopérative immobilière de construction. Sa démission est acceptée avec remerciements pour les services rendus; il est remplacé dans la commission de chômage par M. Auguste Hanché, comptable.

Pris connaissance également de la démission pour cause de départ, de M. Louis Perrenoud, conseiller; elle est acceptée avec remerciements pour les services rendus. Suivant art. 40 du règlement d'organisation, le siège à repourvoir revient au parti auquel appartient le membre sortant; le premier suppléant du parti socialiste est Jean Hohl fils, que le Conseil déclare élu à partir du 1er novembre; il remplacera M. Perrenoud comme président de la commission de chômage et comme membre de la commission des finances et de la chambre de conciliation. Le nouveau conseiller sera remplacé lui-même comme suppléant dans la commission de chômage par M. Achille Têche.

Nous demanderons d'autoriser la foire aux marchandises de novembre; par contre, les attractions, carrousels, etc., ne seront pas admis. La Commission de l'Ecole ménagère nous demande de nous substituer à quelques industriels qui se retirent, pour les subventions qu'ils accordaient à cette institution; la question est renvoyée à plus tard pour étude.

La Société de musique-fanfare sollicite un subside plus élevé. La commune ne versant jusqu'ici que cent francs par an, le Conseil examinera la demande avec bienveillance et la recommandera à la prochaine assemblée.

Les travaux de drainage du champ de foire ont commencé ce matin, sous la conduite d'un maître-draineur; les chômeurs pourront y être occupés.

Conformément au décret concernant la protection des enfants assistés, des patrons sont nommés aux enfants assistés qui sortiront de l'école au printemps prochain.

Différentes questions de police, de police des denrées, de tutelle, etc., sont également traitées, puis la séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire municipal: A. Marchand.

MOUTIER. — Conseil municipal. — Extrait des délibérations de la séance du 20 octobre. — Deux membres du bureau électoral du 30 et 31 courant ayant demandé à être remplacés, le Conseil nomme à leur place MM. E. Cuttat et O. Chevalier.

Par suite de démission de l'inspecteur du bétail, le Conseil décide de mettre la place au concours. Le Conseil n'est pas d'accord avec les explications fournies et les exigences formulées par l'Association laitière au sujet d'une plainte faite par une habitante de la localité à laquelle on a refusé de délivrer du lait. Tout le dossier sera transmis à l'Office cantonal de l'alimentation, pour prendre telle mesure qu'il comporte.

MM. B. von Arx et H. Rougemont, conseillers, sont désignés pour assister à l'assemblée de la Société de Développement du Jura, qui aura lieu le 24 octobre, à St-Ursanne.

La Commission d'école primaire avise par lettre

qu'il y a trois postulants pour la place d'instituteur mise au concours.

Sur la préavis de la Commission d'assistance, le Conseil nomme président de la dite Commission M. A. Chevalier, en remplacement de notre camarade Grutter, qui a quitté la localité.

Le recensement des habitants devant être fait très prochainement, le Conseil désigne deux personnes qui pourraient éventuellement se charger de l'organisation de ce travail.

Rapport est donné demandant que les crédits votés, d'une somme globale de fr. 104,000 soient enfin ratifiés par le Conseil exécutif.

Le Conseil décide la convocation d'une assemblée municipale pour le 11 novembre prochain si l'autorisation est donnée par la Préfecture, vu les interdictions prononcées par suite de fièvre aphteuse.

Le mandat des différentes autorités communales venant à expiration à la fin de l'année, les dates des 4 et 5, éventuellement en cas de ballottage les 18 et 19 décembre prochains, sont fixées pour leur renouvellement et cela selon les dispositions du règlement communal.

Il est ensuite donné lecture d'un rapport du chef des Services industriels concernant un déplorable accident survenu dimanche 17 courant, à l'un des monteuses électriques de la Commune. Une vive discussion suit, en raison des différentes versions circulant dans le public. Sans émettre sur le domaine des responsabilités, le Conseil rend la population attentive qu'en aucun cas les employés de la Centrale électrique communale ne sont en faute, vu que le courant électrique de la ligne sur laquelle l'accident a eu lieu, vient directement des F. M. B., sans passer par la Centrale communale.

Quelques affaires d'ordre administratif sont encore liquidées.

VALLON DE ST-IMIER. — Les lecteurs de la « Sentinelle » et le public en général sont informés que des conférences publiques et contradictoires en faveur de la loi sur le travail dans les entreprises de transport, sont organisées dans l'ordre suivant:

Mardi 26, à Courtelary, à 20 heures, au collège. Orateur, Samuel Jeanneret, de La Chaux-de-Fonds.

Mardi 26, à Villeret, à la Chapelle, à 20 heures. Orateur, Achille Grosperrière, conseiller national.

Mercredi 27, à St-Imier, au Cinéma de la Paix, à 20 heures. Orateurs, M. Th. Mœckli, et E. Ryser, conseillers nationaux de Neuveville et Bienne.

Mercredi 27, à Cormoret, au Collège, à 20 heures. Orateur, Edouard Spilmann, secrétaire central de la F. O. M. H.

Jeudi 28, à Cortébert, à l'Hôtel de l'Ours, à 20 heures. Orateur, Emile Ryser, conseiller national.

Vendredi 29, à Sonvilier, au Collège (auditoire), à 20 heures. Orateur, Emile Ryser, conseiller national.

Ouvriers, citoyens et camarades, faites-vous un devoir d'assister en foule à ces conférences. Ne ménagez ni vos peines ni votre temps pour intensifier la propagande et amener tous les indifférents aux conférences et au vote le 31 octobre.

Le Secrétariat de la F. O. M. H.

Les Comités d'organisation.

ST-IMIER. — Conseil général. — Séance du 21 octobre sous la présidence de Louis Jacot.

La cote de l'impôt pour 1920 a été fixée et sera la même que celle de l'année 1919.

Le règlement des sapeurs-pompiers fut définitivement adopté. D'après celui-ci, chaque pompier touchera fr. 1.— par exercice et fr. 1.50 par incendie.

Ensuite le Conseil passe à la discussion du règlement des taxes de spectacles. Il fut, en fin de séance, adopté à l'unanimité. Dorénavant il sera perçu 10 % sur les billets des représentations théâtrales, cinémas, cafés-concerts, etc. Les sociétés locales sont exonérées de la taxe. Cependant, tous les matches sont taxés au 10 % des bénéfices nets.

Un crédit de fr. 7 à 8,000.— est voté à l'unanimité pour la création de deux logements de trois chambres à l'ancienne école d'horlogerie. Cela permettra de loger deux familles de plus, ce qui n'est pas à dédaigner, vu la crise actuelle du logement.

M. Ch. Bourquin demande que le délai soit porté au delà du 31 décembre pour le paiement

de l'impôt sur le revenu, du moins pour le surplus imposé sur l'année passée.

M. le maire invite les contribuables à user davantage du moyen de paiement à la commune pour l'impôt d'Etat, celui-ci rapportant 3 % à la Commune, ce qui fait une assez jolie somme pour le paiement d'impôts.

La question du chèque postal revient au moins pour la quatrième fois sur le tapis. Plusieurs conseillers demandent que cette innovation soit réalisée au plus tôt. D'après les explications données à ce sujet, il est évident que ce serait depuis longtemps chose faite, mais le receveur municipal paraît y faire une forte opposition.

Séance levée à 23 heures.

COURTELARY. — Conférence. — Nous rappelons aux électeurs de Courtelary et Cormoret, la conférence contradictoire qui aura lieu mardi soir, à 8 heures, au nouveau collège de Courtelary, salle des conférences, Samuel Jeanneret, directeur du ravitaillement, à La Chaux-de-Fonds, y exposera le point de vue des partisans de la loi réglementant les conditions de travail dans les entreprises de transport.

Comité local de propagande.

## CANTON DE NEUCHÂTEL

VAIL-DE-TRAVERS. — Votation fédérale des 30 et 31 octobre. — Des conférences contradictoires seront données le mardi 26 octobre, à 20 heures et quart, au Collège de Buttes, le jeudi 28 octobre, à 20 h. et quart, à la Halle de gymnastique de St-Sulpice, par le camarade Ch. Thiébaud, administrateur postal, à Fleurier; le vendredi 29 octobre, à la même heure, au Casino de Fleurier, par le camarade Jean Wenger, instituteur à Neuchâtel. Invitation cordiale à tous les ouvriers.

BREVINE, CHAUX-DU-MILIEU ET ENVIRONS. — A la population. — Les 30 et 31 octobre prochains vous êtes appelés à faire justice pour tous en votant la loi du travail dans les transports. Campagnards, de votre réponse dépendra dans une large mesure le rétablissement de la paix sociale chez nous. Il n'est donc pas inutile de vous rappeler l'importance de cette votation, et à cette occasion, nous vous convions d'assister le mercredi 27 octobre, aux conférences; pour la Brévine, à la salle du collège, à 20 heures; orateurs, Emile Giroud, Jean Rothen; pour La Chaux-du-Milieu, Café Martin; orateurs: Georges Fivaz, et un employé d'une entreprise de transport. Invitation cordiale à tous, adversaires et partisans de la loi pourront défendre leur point de vue, les séances étant contradictoires.

Comité de propagande.

## NEUCHÂTEL

CONVOCAION URGENTE. — Les délégués à l'Union ouvrière sont priés de se rencontrer, après la conférence sur les conditions de travail dans les entreprises de transport qui aura lieu à la Rotonde, ce soir lundi, au local de l'Union ouvrière, pour communications importantes. Urgent. Le président.

Revue locale. — La pièce faite pour la fête de chant a obtenu samedi un succès aussi complet qu'au 8 août. Le Vieux Margeur peut se flatter de nous avoir fait rire un brin. Le voilà, sacré revuiste. On compte déjà sur lui pour la prochaine occasion.

## LA CHAUX-DE-FONDS

### GRUPE D'EDUCATION SOCIALISTE (Section des aînés)

Le groupe étudiera ce soir, à 8 heures et quart, dans la salle de la Bibliothèque, l'histoire des huit heures depuis 1830. Les votations des 30 et 31 octobre donnant à cette question une actualité importante, nous ne doutons pas que cette séance sera bien fréquentée.

### Section des jeunes

Séance lundi soir, à 20 h., au Cercle ouvrier.

Chœur de la Vente. Ronde de la Vente Pas de répétition lundi.

## La soirée de la Chorale l'Avenir

La soirée de la Chorale du Cercle s'est déroulée samedi soir, au Stand des Armes-Réunies. Elle fut, ainsi que chacun se plaisait à l'espérer, un succès brillant. Nous ne pouvions entrer, faute de place, dans le détail des productions, mais nous ne voudrions nous abstenir de dire à tous, acteurs et chanteurs des deux sexes la joie que nous avons eue à les entendre. Les productions diverses ont été jouées à ravir. Félicitons tout particulièrement les artistes excellents, qui, sous l'expert direction de L. Sandoz, ont présenté à la perfection la belle pièce sociale de « Claude l'Ouvrier ». La soirée se poursuivit agréablement jusqu'à l'heure matinale. L'orchestre Yaxa a été excellent et unanimement apprécié par les danseuses et danseurs, ainsi que tous ses auditeurs qui ne sacrifient pas à Terpsichore.

## Un accident

Samedi, à 3 heures de l'après-midi, M. Nobs, tenancier de l'Hôtel de la Vue-des-Alpes, descendait le Reymond sur son char. Arrivé à la hauteur du col et du Café du Reymond, il rencontra un autre char qui venait en sens inverse. Au même moment arrivait une auto conduite par M. Sandoz, de Môtiers. On ne sait s'il ne vit pas l'un des deux chars, suffit que l'auto prit en écharpe celui de M. Nobs et l'envoya rouler en bas le talus. Le cheval n'a rien eu. Par contre, le char est hors d'usage et M. Nobs souffre de deux jambes et de lésions aux reins. Relevé, M. Nobs a été conduit à l'hôpital par M. Sandoz, au moyen de son auto, puis quelques heures plus tard à son domicile. Hier, l'état de M. Nobs était satisfaisant.

## Mardis lyriques

A la veille du premier mardi lyrique organisé par le Conseil d'administration du Théâtre avec l'appui financier des « Amis du Théâtre », il importe de dire que la représentation de « Werther », demain soir, par la troupe de Besançon, sera un essai. Les comptes boucleront en déficit certain, mais le public amateur de ce genre de représentations peut, par une présence nombreuse, réduire sensiblement la perte. C'est donc du public que dépendront les « Mardis lyriques » prévus pour cet hiver, mais non définitivement arrêtés.

## Spectacles Baret

Troisième et sans doute dernière expérience samedi et dimanche prochains. Jusqu'ici, l'essai du doublement des spectacles Baret fut concluant... dans le sens négatif. Si le prochain ne réussit pas mieux, on en reviendra au seul spectacle du dimanche soir.

Pour cet essai final, nous aurons « Monsieur Bourdin profiteur », la pièce la plus amusante qui ait été écrite sur les nouveaux riches. C'est, pour notre public, une nouveauté. Nous ne parlerons pas de l'interprétation, elle vaudra celles des « Noces d'argent » et de « Mademoiselle Pascal ».

La location s'ouvrira mercredi matin aux « Amis du Théâtre », jeudi matin au public.

## BIBLIOGRAPHIE

Le « Phare » reparait! — Le premier numéro de la seconde année sort de presse. Il contient une chronique de J. Humbert-Droz sur son voyage en Russie et sur le deuxième congrès de la Troisième Internationale, le discours de Zinoviev au congrès, sur les conditions d'admission et l'appel rédigé par Trotsky du congrès aux prolétaires du monde entier. En plus, les portraits très bien faits de Lénine, Trotsky et Zinoviev. (Voir aux annonces.)

## Convocations

LA CHAUX-DE-FONDS. — Comité du Cercle ouvrier. — Assemblée ce soir, à 20 heures et demie. Important.

CORCELLES-CORMONDRECHE. — Parti socialiste. — Mardi 26 octobre, aura lieu notre assemblée générale à l'Hôtel Bellevue à Corcelles, à 20 heures, avec l'ordre du jour suivant: 1. Appel verbal; 2. Votation des 30 et 31 octobre; 3. Rapport du district; 4. Budget scolaire; 5. Votation sur les 21 conditions; 6. Divers.

Nous espérons que tous les membres se feront un devoir d'assister à cette importante assemblée.

(A suivre).

## FEUILLETON DE LA SENTINELLE

# LA PETITE FADETTE

PAR  
George SAND

(Suite)

Quand ma pauvre grand-mère a été ensevelie, j'ai donc obéi à son commandement; j'ai pris la clef du cellier, et j'ai défait les briques du mur, à l'endroit qu'elle m'avait montré. J'y ai trouvé ce que je vous apporte dans ce panier, père Barbeau, en vous priant de m'en faire le placement comme vous l'entendrez, après avoir satisfait à la loi que je ne connais guère, et m'avoir préservée des gros frais que je redoute.

— Je vous suis obligé de votre confiance, Fadette, dit le père Barbeau sans ouvrir le panier, quoiqu'il en fût un peu curieux, mais je n'ai pas le droit de recevoir votre argent ni de surveiller vos affaires. Je ne suis point votre tuteur. Sans doute votre grand-mère a fait un testament?

— Elle n'a point fait de testament, et la tutrice que la loi me donne c'est ma mère. Or, vous savez que je n'ai point de ses nouvelles depuis longtemps, et que je ne sais si elle est morte ou vivante, la pauvre âme! Après elle, je n'ai d'autre parenté que celle de ma marraine Fanchette, qui est une brave et honnête femme, mais tout à fait incapable de gérer mon bien et même de le conserver et de le tenir serré.

Elle ne pourrait se défendre d'en parler et de le montrer à tout le monde, et je craindrais, ou qu'elle m'en fit un mauvais placement, ou qu'à force de le laisser manier par les curieux, elle ne le fit diminuer sans y prendre garde; car la pauvre chère marraine, elle n'est point dans le cas d'en savoir faire le compte.

— C'est donc une chose de conséquence? dit le père Barbeau, dont les yeux s'attachaient en dépit de lui-même sur le couvercle du panier; et il le prit par l'anse pour le soupeser. Mais il le trouva si lourd qu'il s'en étonna, et dit:

— Si c'est de la ferraille, il n'en faut pas beaucoup pour charger un cheval.

La petite Fadette qui avait un esprit du diable, s'amusa en elle-même de l'envie qu'il avait de voir le panier, elle fit mine de l'ouvrir; mais le père Barbeau aurait cru manquer à sa dignité en la laissant faire.

— Cela ne me regarde point, dit-il, et puisque je ne puis le prendre en dépôt, je me dois point connaître vos affaires.

— Il faut pourtant bien, père Barbeau, dit la Fadette, que vous me rendiez au moins ce petit service-là. Je ne suis pas beaucoup plus savante que ma marraine pour compter au-dessus de cent. Ensuite je ne sais pas la valeur de toutes les monnaies anciennes et nouvelles, et je ne puis me fier qu'à vous pour me dire si je suis riche ou pauvre, et pour savoir au juste le compte de mon avoir.

— Voyons donc, dit le père Barbeau qui n'y tenait plus; ce n'est pas un grand service que vous me demandez là, et je ne dois point vous le refuser.

Alors la petite Fadette releva lestement les deux couvercles du panier, et en tira deux gros

sacs, chacun de la contenance de deux mille francs écus.

— Eh bien! c'est assez gentil, lui dit le père Barbeau, et voilà une petite dot qui vous fera rechercher par plusieurs.

— Ce n'est pas tel tout, dit la petite Fadette; il y a encore là, au fond du panier, quelque petite chose que je ne connais guère.

Et elle tira une bourse de peau d'anguille, qu'elle versa dans le chapeau du père Barbeau. Il y avait cent louis d'or frappés à l'ancien coin, qui firent arrondir les yeux au brave homme; et, quand ils les eut comptés et remis dans la peau d'anguille, elle en tira une seconde de la même contenance, et puis une troisième, et puis une quatrième, et finalement, tant en or qu'en argent et menue monnaie, il n'y avait, dans le panier, pas beaucoup moins de quarante mille francs.

C'était environ le tiers en plus de tout l'avoir que le père Barbeau possédait en bâtiments, et, comme les gens de campagne ne réalisent guère en espèces sonnantes, jamais il n'avait vu tant d'argent à la fois.

Si honnête homme et si peu intéressé que soit un paysan, on ne peut pas dire que la vue de l'argent lui fasse de la peine; aussi le père Barbeau en eut, pour un moment, la sueur au front. Quand il eut tout compté:

— Il ne te manque, pour avoir quarante fois mille francs, dit-il, que vingt-deux écus, et autant dire que tu hérites pour ta part de deux mille belles pistoles sonnantes; ce qui fait que tu es le plus beau parti du pays, petite Fadette, et que ton frère, le sauteriot, peut bien être chétif et boiteux toute sa vie; il pourra aller visiter ses biens en carriole. Réjouis-toi donc,

tu peux te dire riche et le faire assavoir, si tu désires trouver vite un beau mari.

— Je n'en suis point pressée, dit la petite Fadette, et je vous demande, au contraire, de me garder le secret sur cette richesse-là, père Barbeau. J'ai la fantaisie, faite comme je suis, de ne point être épousée pour mon argent, mais pour mon bon cœur et ma bonne renommée; et comme j'en ai une mauvaise dans ce pays-ci, je désire y passer quelque temps pour qu'on s'aperçoive que je ne la mérite point.

— Quand à votre laidier, Fadette, dit le père Barbeau en relevant ses yeux qui n'avaient point encore lâché de couvrir le panier, je puis vous dire, en conscience, que vous en avez diablement rappelé, et que vous vous êtes si bien refaite à la ville que vous pouvez passer à cette heure pour une très-gente fille. Et quant à votre mauvaise renommée, si, comme j'aime à le croire, vous ne la méritez point, j'approuve votre idée de tarder un peu et de cacher votre richesse, car il ne manque point de gens qu'elle éblouirait jusqu'à vouloir vous épouser, sans avoir pour vous, au préalable, l'estime qu'une femme doit désirer de son mari.

(A suivre).

## Avis à nos abonnés du dehors

Nos abonnés qui n'ont pas encore acquitté le montant de leur abonnement peuvent le faire sans frais en versant à notre compte de chèques postaux IV b 313 et cela dans chaque office postal, fr. 4.55 (pour trois mois) soit le dernier trimestre.

◆ LA SCALA ◆

Tous les soirs

La Fille de la Tourbière  
Drame réaliste

**Le Carnaval des Vérités**

Grand drame réaliste  
(Seulement pour les grandes personnes)

5461

◆ PALACE ◆

Tous les soirs

Douglas a le sourire

JUDEX et sa troupe dans

**L'Homme sans visage**

Sous peu :  
Le Motocycliste Infernal  
par TARZAN

5462

Le Portrait vivant



Nouveauté sensationnelle  
faisant l'étonnement de tout le monde. Pièce 50 et 75 ct.  
Rabais pour revendeurs et colporteurs. 5370

AUX SOLDES MODERNES  
Rue Léopold-Robert 25

La Maison se charge de toute réparation en chapellerie



Chapellerie du FAUCON  
CHAPEAUX fins et courants.  
CHAPEAUX d'étoffes,  
Casquettes franç., angl., et belg.  
Bérets Téléph. 12.98 Bonnets

Anc. Maison D. Claire

NEUCHÂTEL

Votation des 30 et 31 octobre 1920

Salle des Conférences (Nouveau Collège)

**COURTELARY**

Mardi 26 octobre 1920, à 8 heures du soir

**Conférence**

de M. Samuel Jeanneret  
Directeur du Ravitaillement à La Chaux-de-Fonds  
sur la loi réglementant les conditions de travail dans les entreprises de transport.  
La conférence est contradictoire  
Invitation cordiale

Comité local de propagande.

Salle de la Croix-Bleue - La Chaux-de-Fonds

Mercredi 27 octobre 1920, à 20 heures et demie

Récital de piano donné par **José ITURBI**

Billets à fr. 3.20, 2.10 et 1.— en vente au magasin de musique BECK et le soir à la porte de la salle. P23335C 5458

Neuchâtel **Société Coopérative de Consommation** Neuchâtel

**Pommes de terre blanches**

de toute première qualité et garanties de conserve

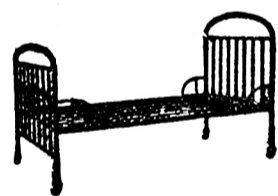
Pour quelques jours encore

Fr. 17.— les 100 kg. prises à notre entrepôt du Crêt Tacconnet, ou

Fr. 18.— les 100 kg. franco domicile.

Dès le 1<sup>er</sup> novembre les prix ci-dessus subiront une hausse de Fr. 1.— par 100 kg.

Passer les commandes sans retard dans tous nos magasins et au bureau, Sablons 19. 5444



Occasion unique!  
**LITS DE FER**

vernissés blancs avec sommier métallique, grandeur 90 x 190, deux différents modèles, au prix exceptionnel de 5369

Fr. 67.50 et Fr. 75.—

**Aux Soldes Modernes**

Léopold-Robert 25 (A côté de l'Hôtel de Paris)

**MAGASIN COMESTIBLE ET ALIMENTAIRE**  
LE LOCLE — Temple 7

**Vient d'arriver**

SARDINES, la boîte de 550 gr. Fr. 1.80  
Beau SAUMON, la boîte de 500 gr. » 1.50  
CAFÉ rôti, noir, moulu, extra, le kg. » 3.60  
CACAO en poudre, le kg. » 3.—

Belle confiture au détail, telle que :

ABRICOTS — FRAISES — CERISES — PRUNEAUX et MÉLASSE

Tous les samedis : 5998

Beaux lapins et tripes cuites

SAUCISSE à la viande et au foie ainsi que COCHONNADE  
CHOUCROUTE et SAUCISSE de FRANCFORT

Service d'Escompte Neuchâtelois.

Se recommande,

A. JEANRENAUD.

**Bracelets-Nouveautés**  
**Bracelets pour enfants**  
**Bracelets Fillettes :-:**

Toutes teintes depuis 1.50 pièce Tous genres décorés ou non avec et sans pierres 5116

**Parfumerie C. Dumont** 12 rue Léop.-Robert LA CHAUX-DE-FONDS  
Service d'escompte S. E. N. J., 5%

**MÉNAGÈRES ! PROFITEZ !**  
**Savon de Marseille**  
extra pur, 72 % d'huile, morceaux de 400 grammes, sera vendu autant que disponible au prix exceptionnel de fr. 0.95  
**AUX SOLDES MODERNES**  
Rue Léopold-Robert 25 (à côté de l'Hôtel de Paris) 5368

**Avis important**

La situation difficile de notre population ouvrière n'a pas pu nous laisser indifférents.

Nous avons donc décidé de sacrifier une partie de nos stocks énormes par séries successives à des prix sans précédent.

Cette mesure permettra, à l'approche de l'hiver, à tous de s'approvisionner à bon compte de marchandises de toute première qualité et, malgré tout, le bien-être sera à la portée de tous.

La première série aura lieu du jeudi 28 octobre jusqu'à mercredi 3 novembre.

Le détail de cette première vente se trouvera dans ce journal, mercredi 27 courant.

La Direction du Printemps.

**Grande Vente au rabais**

pour combattre la crise horlogère

- Manteaux pour dames, grand col, ceinture et poches, en drap bleu marin, 55.- et 49.50
- Manteaux en velours de laine, marine, noir, brun, 98.- et 95.-
- Robes pour dames, en laine, façons nouvelles, en marine, noir, bordeaux, violette, gris, 45.-, 41.50 et 39.50
- Jaquettes de laine tricotées, toutes teintes, uni et rayé, grand col et ceinture, 39.-, 37.50 et 35.-
- Blouses pour dames, en laine et molleton, dans toutes les couleurs et qualités. Prix sans concurrence.
- Jupes en cheviote, serge et gabardine, noir, marine, gris et beige, depuis 24.50
- Jupes en drap gris, laine et coton, 12.50
- Lingerie pour dames, en toile blanche et flanelle coton.
- Vareuses pour messieurs, extra solides, 49.50 et 39.50
- Pantalons pour messieurs, 29.50, 27.50 et 14.50
- Chemises pour messieurs, poreuses, devant fantaisie, 9.50, 8.75 et 7.75
- Chemises couleur pour messieurs, couleurs diverses, 9.25, 9.- et 7.25
- Robes et Jaquettes pour fillettes, selon grandeur, depuis 23.-
- Lingerie pour fillettes et garçons, en blanc et couleur.
- Combinaisons pour enfants, selon grandeur, depuis 4.80
- Caleçons de sport pour fillettes et dames, en couleur, maçon et marine, molletonné, dep. 8.90, 6.60
- Caleçons pour dames, molletonnés, depuis 6.95
- Camisoles pour dames, blanc et beige, 4.25, 4.-, 3.50 et 2.50
- Caleçons et Camisoles pour messieurs, depuis 6.40
- Souliers pour messieurs, ferrés forts, dep. 34.50 Non ferrés, depuis 26.50
- Souliers pour messieurs, pour le dimanche, depuis 37.50
- Souliers pour dames, en box-calf, depuis 30.50
- Souliers pour fillettes et garçons, N° 26-29 14.50 N° 30-35 16.50

**BAS CHAUSSETTES**  
Choix énorme en Cafignons et Pantouffles  
**Chaussures de sport, imperméables, en noir et brun**  
Envoi contre remboursement On peut visiter le magasin sans acheter 5361

Mesdames et messieurs, ne confondez pas la maison!

Seulement chez **Achille** Toujours aux **SOLDES**  
Rue Neuve 10 - Seconde entrée; Place Neuve

Abonnez-vous à la Revue Mensuelle Illustrée **Le Phare**

Organisme officiel de la III<sup>ème</sup> Internationale en Suisse romande, sous la direction de J. Humbert-Droz  
On s'abonne en tout temps en envoyant une simple carte postale à l'Administration du Phare, rue Ph.-H.-Matthey 27, La Ch.-de-Fonds  
Abonnement Fr. 8.— par année 5400

Le 1<sup>er</sup> numéro de la 2<sup>ème</sup> année vient de paraître; il contient: Une chronique de J.-H.-D. sur la Russie et sur le 2<sup>ème</sup> congrès de la III<sup>ème</sup> Internationale, une étude de Zinoviev sur les 21 conditions, son discours au congrès sur le rôle de l'Internationale et l'appel du Congrès à la classe ouvrière du monde entier, rédigé par Trotsky. En plus, les portraits de Lénine, Trotsky et Zinoviev. — En vente dans les kiosques et librairies, 4 fr. le num. Abonnez-vous par la 2<sup>ème</sup> année.

Pour vos chaussures de maison (Cafignons, Pantouffles) il est recommandable de les acheter à la 5449  
**Cordonnerie KURTH & C<sup>o</sup>**  
Rue de la Balance 2 - Ch.-de-Fds

**Cinéma APOLLO**  
Gare 4 - LE LOCLE - Gare 4  
Ce soir, lundi  
Un monsieur et une dame ou deux dames ne paient qu'une place. 5457

Ville de La Chaux-de-Fonds  
**LOGEMENTS**  
Tous les propriétaires et gérants d'immeubles sont tenus de signaler par écrit à l'Office local des logements, Hôtel Judiciaire, rue Léopold-Robert 3, tous les logements qui pourraient être ou devenir disponibles d'ici à fin octobre 1920.  
De même les chefs de ménage, habitant notre ville et au bénéfice d'un permis de domicile régulier, qui se trouveront sans logement à fin octobre 1920, peuvent se présenter au dit Office en produisant leur bail à loyer actuel.  
La Chaux-de-Fonds, le 20 octobre 1920. 5380

Société Coopérative de Consommation NEUCHÂTEL 5448 et environs  
**Belles Pommes de table de conserve**  
aux meilleures conditions  
Les prix actuels ne pourront être maintenus que jusqu'à fin courant.  
Passer les commandes sans retard dans tous nos magasins et au Bureau, Sablons 19.

CONSEIL COMMUNAL.  
Commission de l'Ecole de Commerce du LOCLE  
Un cours de Dactylographie est offert au public. Il s'ouvrira le mardi 26 octobre. Les intéressés sont invités à se rencontrer le même jour à 6 heures du soir à l'Hôtel-de-Ville, 2<sup>ème</sup> étage, salle de la Direction, où il sera procédé à l'organisation de ce cours, donné par M. le professeur A. TOFFEL.  
Prix du cours: fr. 10.— pour tout l'hiver.  
5341 La Direction.

E. Dursteler-Ledermann  
5028 Téléphone 582 (P38053C)  
**Bière brune extra**  
**Bière blonde extra**  
Secrétariat de l'Union Ouvrière  
Parc 107 - 1<sup>er</sup> étage  
Renseignez sur toutes questions concernant le travail

**Musique ouvrière**  
**La Persévérante**  
**Cours de solfège**  
La Musique ouvrière La Persévérante donnera durant cet hiver un cours de solfège; elle invite tous les jeunes gens ayant 15 ans révolus, qui désirent faire de la musique, à se faire inscrire les mercredis et vendredis soir au Cercle ouvrier, ou auprès du président, M. A. Jeanguenin, rue du Doubs 129, jusqu'à fin octobre courant.  
5213 Le Comité.

A vendre une charrette d'enfant, en bon état. — S'adresser rue du Dr-Kern 9, au pignon, à droite. 5393  
**Légumes.** Carottes, choux-raves, pois, sont à vendre. — S'adresser Est 27, au 1<sup>er</sup>. 5377  
**Pension** dans famille est offerte à 2 ou 3 messieurs. — S'adr. rue du Doubs 11. 5362  
**Etat civil de La Chaux-de-Fonds**  
Du 23 octobre 1920

Faites réparer vos parapluies à **l'Edelweiss**  
Rue Léopold-Robert 8  
4592

**Etat civil du Locle**  
Du 23 octobre 1920  
**Mariages.** — Voirol, Maurice-Norbert-Joseph, menuisier, à La Chaux-de-Fonds, et Matthey-Jonais, Emma-Alice, couturière, au Locle. — Huguenin-Elie, Ariste-René, ouvrier aux assortiments, au Locle, et Jaquet, Berthe-Louise, couturière, à La Chaux-de-Fonds. — Duvanel, Tell-Auguste-Nicolas, et Clémence, Odile-Edmée, les deux horlogers, au Locle.  
**Naissance.** — Rose-Madeleine, fille de Huguenin-Bernard, Fritz-Alfred, jardinier, et de Olga-Elise née Ducommun-dit-Verron, Neuchâteloise.

## La grève noire anglaise

**La grève des cheminots est ajournée**  
LONDRES, 25. — Havas. — Selon le « Weekly Dispatch », voici ce que coûte à la Grande-Bretagne la grève des mineurs pour les 6 jours qui viennent de s'écouler.

La nation a perdu 4,500,000 tonnes de charbon. Les mineurs ont perdu 4,400,000 livres sterling de salaires et au moins 220,000 ouvriers des autres industries sont sans travail.

Suivant les rapports publiés par le ministère du travail, le nombre des ouvriers arrêtés dans leur travail dans les diverses industries, en raison de la grève, se décomposait ainsi le 21 octobre : 50,803 par suite de la fermeture de certaines usines, 102,062 par suite de réduction du personnel. En outre, 89,366 ouvriers travaillent à heures réduites.

La grève des chemins de fer est ajournée indéfiniment en attendant les négociations.

NEW-YORK, 25. — Havas. — L'organisation syndicale fédérative Union, afin d'aider les mineurs anglais à faire triompher leurs revendications, propose d'empêcher l'exportation des charbons américains. Le syndicat des débardeurs a invité ses membres à refuser de charger des charbons pour l'exportation.

## Grève générale en Roumanie

### Proclamation de l'état de siège

BUCAREST, 25. — Havas. — Les cheminots ayant déclaré la grève, une ordonnance du président du Conseil signée également par le ministre de la guerre immédiatement affichée a décrété la mobilisation de tous les cheminots mécaniciens et chauffeurs appartenant aux cadres de l'armée.

Le commandement militaire s'est installé à la gare de Bucarest et un service de trains militaires a été organisé pour le ravitaillement et la circulation des voyageurs. Ceux qui ne répondront pas à l'ordre de mobilisation seront traduits en Conseil de guerre.

Le 21 octobre, la commission générale des syndicats ouvriers a déclaré la grève générale. Le gouvernement a répondu en déclarant l'état de siège et en établissant pour la presse le régime de la censure. Les députés socialistes partisans de Moscou, Dragou et Tanase, et les principaux meneurs des syndicats, ont été arrêtés. Les locaux où se réunissait la commission générale des syndicats ont été fermés. Le calme règne dans la capitale et en province. La circulation des trains est assurée par des troupes techniques sous la protection d'autres troupes. Le Simplon-Express part régulièrement. Sur les grandes lignes, les trains circulent chaque jour.

Havas termine en disant que la grève générale a échoué complètement. Les restaurants, cafés et magasins sont ouverts. Les trams, voitures et taxis circulent comme à l'ordinaire. Les journaux paraissent sous format réduit.

Donc, la grève réussit tout de même !

## LA CHASSE AU PETROLE

LONDRES, 25. — Havas. — L'« Observer » reçoit de son correspondant à Vienne la dépêche suivante : « J'apprends que M. Johann von Telecki, ancien ministre des finances hongrois, a conclu un accord avec un certain groupe de Londres concernant l'utilisation de puits de pétrole et de gaz naturels hongrois.

Le capital britannique sera employé pour des travaux techniques préliminaires et après deux ans des capitalistes participeront à l'exploitation.

## La détresse économique de l'Allemagne

BERLIN, 25. — Le ministre des finances a à peu près terminé un projet de loi sur l'application rapide de l'impôt pour la détresse de l'empire et il a l'intention de le déposer prochainement au cabinet, après quoi le projet sera présenté au Reichstag. On prévoit qu'un tiers de la somme totale sera prélevé d'urgence l'année prochaine. Le produit total de l'impôt est évalué à 45 milliards de marks.

Un communiqué du ministère du trafic d'empire, annonce que le déficit présumé de l'exploitation des chemins de fer allemands est d'un milliard. Une conférence des directeurs de chemins de fer allemands se réunira à Berlin au commencement de novembre et examinera la façon d'obvier à ces déficits.

## La socialisation des mines

BERLIN, 25. — La « Freiheit » publie le projet de loi d'économie des charbons que le groupe socialiste indépendant présentera au Reichstag. D'après le projet, tous les charbonnages privés et de l'Etat deviendraient propriété de l'Office des charbons d'Allemagne.

## L'amnistie italienne

MILAN, 25. — Respublica apprend que deux nouveaux décrets d'amnistie ont été promulgués en Italie, le 20 octobre. L'un d'eux accorde aux déserteurs visés par l'article 4 du décret d'amnistie du 2 septembre 1919, et qui résident en Suisse, un nouveau délai de deux mois, à dater du 13 octobre, pour se présenter en Italie.

Réd. — Les déserteurs feront bien de lire attentivement le texte officiel, afin de voir si on ne leur tend pas un piège.

## La Russie socialiste, voilà l'ennemi !

PARIS, 25. — Havas. — L'instruction va être reprise pour intelligence avec l'ennemi contre les lieutenants Pascal, Laffare et Masson, qui faisaient partie de la mission militaire française en Russie. L'officier instructeur entendra à ce sujet les rapatriés récemment venus de Russie.

## L'Esperanto chez les sténographes

PARIS, 25. — Sp. — Le 12me congrès international de sténographie qui s'est tenu en août dernier à Strasbourg, a décidé d'admettre l'Esperanto pour les congrès internationaux de sténographie, au même titre que les langues nationales.

## Vers la faillite d'un régime

Pour avoir une idée un peu claire de la situation catastrophale de l'état économique mondial, il suffit de considérer les finances d'Etat des pays les plus importants. « Internationale Finance Conference », N° 14, donne les chiffres suivants (pour chaque Etat dans le change de son pays) :

	Dépenses avant la guerre	Dépenses projetées pour 1920	Elevation en pour cent
Allemagne	3,520	52,400	1,488 »
Belgique	810	8,866	937 »
France	5,066	48,995	867 »
Etats-Unis	735	6,812	823 »
Italie	2,765	24,670	792 »
Angleterre	197	1,184	500 »
Suisse	105	604	474 »
Norvège	167	753	356 »
Suède	264	870	233 »
Hollande	239	733	207 »
Japon	574	1,564	172 »

En Allemagne la guerre a aussi amené une catastrophe financière. Dans les autres pays de même les dépenses sont énormes. Les déficits de presque tous les Etats sont immenses. Seule l'Angleterre n'a pas éprouvé de perte. Pour un total de dépenses de 1,184 m. livres sterling, les recettes ont été de 1, 418 m. livres sterling en Angleterre.

	Receves 1920	Déficit 1920	Déficit du budget en pour cent
Autriche	6,295	10,578	62,5 »
Pologne	11,254	18,272	62,0 »
France	21,820	27,175	56,2 »
Belgique	3,793	5,072	56,0 »
Italie	10,491	14,179	54,1 »
Allemagne	27,950	24,450	42,3 »
Suisse	381	222	36,5 »
Japon	1,122	341	21,7 »
Hollande	605	127	15,8 »
Etats-Unis	6,107	705	10,2 »
Norvège	683	76	10,0 »

Pour ce qui concerne les impôts, les impôts directs forment en Angleterre le 48 % des recettes, les indirects le 25 % ; en France 38,5 et 34 % ; en Italie 22 et 12 % ; en Belgique 19 et 16 % ; en Allemagne 61 et 39 % ; au Japon 29 et 24 %.

## Treize gosses en cinq ans !

PERPIGNAN, 25. — Havas. — La femme d'un garçon de café vient de donner le jour à trois bébés. En cinq années de mariage, cette femme a mis au monde treize enfants.

## Grave déraillement en Mandchourie

VLADIVOSTOCK, 25. — Havas. — Le train postal se dirigeant vers Kharbin a déraillé. Il y a 100 morts, parmi lesquels plusieurs artistes appartenant à une troupe russe.

## Epidémie de scarlatine à Londres

LONDRES, 25. — Havas. — Une épidémie de fièvre scarlatine et une épidémie de croup sévissent en ce moment à Londres avec une violence qu'on n'avait pas constatée depuis de nombreuses années.

## CONFÉDÉRATION

### LE CHARBON BAISSÉ DE PRIX

BERNE, 25. — Respublica apprend que la Coopérative des charbons de Bâle est en mesure de réduire le prix du charbon provenant de la Sarre et de la Ruhr de 250 francs par tonne et les charbons anglais de 18 francs par tonne. Quant aux cokes et briquettes de lignite, qui sont employés plus spécialement pour le chauffage des appartements, il n'y a pas de réduction possible pour le moment.

### Au Conseil municipal de Zurich

ZURICH, 24. — Au Conseil municipal de la ville de Zurich, les socialistes ont annoncé samedi qu'ils ont adressé un recours au tribunal fédéral contre la décision du Conseil d'Etat du canton de Zurich qui a déclaré valable le crédit pour l'armement de la police municipale au moyen de revolvers, malgré une décision extraordinaire du Conseil municipal. Une longue discussion s'engagea ensuite sur la décision déclarée d'urgence par le Conseil d'Etat au sujet de l'emprunt américain. S'opposant à une motion socialiste, demandant de publier les décisions du Conseil municipal, le président de la municipalité Naegeli, déclara que les autorités communales avaient été à regret dans l'obligation de s'adresser au Conseil d'Etat et ce dernier, en qualité d'autorité de surveillance des communes, n'a pu faire autrement que de soustraire au referendum la décision sur l'emprunt. Enfin, une motion d'ordre du député Farbstein, socialiste, demandant que le bureau soit chargé de présenter un rapport au sujet de l'emprunt en Amérique, fut adopté par 60 voix contre 51. La proposition de la municipalité demandant de déposer une plainte contre la Confédération pour différence de prix de livraison de sulfate d'ammoniaque a été approuvée. Enfin, un décret sur le repos du dimanche dans les boulangeries interdisant la confection de pain et de petite boulangerie les jours de repos public fut adopté.

### Une nouvelle Maison internationale à Genève

GENEVE, 24. — Vendredi avait lieu l'inauguration de la Maison Internationale, siège de la Ligue Internationale de la Femme pour la Paix et la Liberté, rue du Vieux-Collège 6, à Genève. Mme Duchêne, présidente de la section française de la Ligue, rendit compte d'un voyage à Vienne, Budapest, Prague et d'autres villes, entrepris dans les intérêts de la Ligue aussi bien que dans ceux de l'œuvre de secours aux enfants et Miss Balch, secrétaire générale de la Ligue, a parlé des buts de celle-ci, de l'importance de ce nouveau centre de la vie internationale à Genève, où des amies de l'étranger, de passage à Genève, trouveront un pied-à-terre. Parmi les hôtes de ces derniers jours, il y a eu Mme la baronne Palmstierna, de Stockholm et Mlle Simonne Rihouët de Paris, venues pour la séance du comité de secours aux enfants.

## Chez les coopérateurs

L'assemblée ordinaire d'automne de la Fédération régionale II des sociétés coopératives de consommation (Neuchâtel et Jura bernois), a eu lieu à St-Imier, hier, dimanche, 24 octobre. Une centaine de délégués y assistaient. Les rapports de gestion et des comptes ont été adoptés après une intéressante discussion. On examina s'il serait opportun de créer des entrepôts fédéraux et de développer les pharmacies coopératives en Suisse. La Prévoyance populaire suisse (coopérative) sera recommandée aux coopérateurs. Enfin un premier projet de conditions de travail pour la région a été adopté.

Sur la proposition des Coopératives réunies, l'assemblée vote à l'unanimité une résolution invitant l'Union suisse des coopératives de Bâle, à entreprendre immédiatement une campagne énergique pour défendre les intérêts des consommateurs menacés par des impôts indirects et par l'élévation des tarifs douaniers. Enfin les autorités de l'Union suisse sont priées d'ouvrir les colonnes de la « Coopération » plus largement aux questions qui intéressent l'ensemble des coopérateurs et à prendre au sein de la Société Bell l'influence que lui donne la majorité d'actions.

### Un tram qui s'emballa

CERNIER, 25. — Notre correspondant nous téléphone que samedi soir la voiture du V. R. qui quitte les Hauts-Geneveys à 19 h. 29 s'est emballée un peu avant l'entrée de Fontainemelon. Elle traversa le village à une très forte allure, puis, en passant devant la fabrique Robert, le trolley se brisa. La lumière s'éteignit aussitôt, ce qui contribua à augmenter la peur des voyageurs, au nombre d'une douzaine environ. La vitesse s'accrut encore en descendant le Bois du Paquier, et la voiture continuait sa course vertigineuse lorsqu'elle sortit des rails à Cernier. La voiture penchait alors tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, si bien que les spectateurs étaient étreints d'émotion à la vision de la catastrophe qui allait se produire. Heureusement il n'en fut rien, la voiture se remit d'aplomb et parcourut encore la rue du village sur une distance de 60 à 70 mètres, jusqu'au moment où elle vint buter contre la boucherie Henri Perrey. Les dégâts matériels sont de peu d'importance. Les vitres de la voiture sont en partie cassées, le marchepied abîmé et le trolley cassé. Les voyageurs en sont quittes pour la peur, sauf un nommé G. B., qui a sauté de la voiture à Fontainemelon et qui est blessé au visage, aux mains et dont le cuir chevelu est quelque peu arraché. D'autres personnes qui ont également sauté de la voiture s'en tirent sans aucun mal. Le conducteur est resté à son poste jusqu'au bout, s'efforçant de maîtriser sa voiture.

### Les Brown-Boveri à Bienne

BIENNE, 24. — Les grandes usines Brown-Boveri et Co, de Baden, feront construire prochainement à Bienne une fabrique de métallurgie.

### L'emprunt américain

BERNE, 25. — Le Conseil communal de Berne est convoqué pour le 28 octobre en séance extraordinaire pour discuter la question de l'emprunt américain. Le Conseil municipal trouve trop élevées les conditions présentées.

Le Conseil municipal propose au Conseil communal, pour être soumise à la votation populaire, la création d'une reconnaissance de dette au porteur sur les propriétés communales, au montant de 2 millions de francs en vue de servir de garantie aux banques bernoises pour des avances de ce montant.

### Etudiants abstinentes

ZURICH, 25. — Une assemblée de représentants de plusieurs sociétés suisses d'étudiants et de gymnasiens abstinentes, ainsi que de l'Union suisse des jeunes filles abstinentes, a décidé de créer un secrétariat permanent commun de la jeunesse abstinente dans le but de répandre parmi la jeunesse des idées d'abstinence. M. Robert Joos (Schaffhouse) a été nommé chef de ce secrétariat.

### Nécrologie

LAUSANNE, 25. — A Lausanne vient de mourir dans sa 81me année M. Louis Cachemaille qui fut, de 1870 à 1920, directeur des postes du Deuxième arrondissement. Il était né à Morges en 1840. Entré dans les postes en 1858, il avait pris sa retraite le 31 mars dernier.

### Une victime de son travail

MORGES, 25. — Sp. — Hier soir à 5 h. 25, un chauffeur, M. Nicollier, est tombé de sa locomotive à cent mètres de la gare de Morges, peu après que le train ait quitté cette station. Le chauffeur qui graissait sa machine a manqué le marchepied au moment où il voulait regagner sa cabine. Le mécanicien a immédiatement bloqué les freins et le chauffeur a été relevé avec des blessures à la tête. Il a été transporté dans un wagon du train, tandis qu'un autre chauffeur, qui voyageait dans le même train, est allé reprendre sa place sur la locomotive.

### Les dégâts d'un fleuve de glace

GENEVE, 25. — Les experts appelés à Chamonix ont terminé leur rapport. On évalue à plus de 300,000 mètres cubes la quantité de blocs de glace détachée de la mer de glace. Les dégâts s'élèvent à 1 million. Le reboisement de la région des Bois a sauvé Chamonix d'une irréversible catastrophe.

### Brûlée vive

GENEVE, 25. — Mme Philomène Gerber, âgée de 58 ans, qui souffrait de rhumatisme, a mis le feu à sa robe en allumant son fourneau. Dans l'impossibilité d'éteindre la flamme, la malheureuse fut littéralement carbonisée.

### Note de la rédaction

L'abondance des matières nous a contraint aujourd'hui à supprimer un grand nombre de dépêches spéciales et du service Respublica. Nous prions nos lecteurs de nous en excuser.

## Chronique sportive

### Etoile bat Chaux-de-Fonds par 1 à 0

Ce fut un match superbe, devant un public de 4 à 5000 personnes. Durant toute la partie, impartialement arbitrée par M. Stutz, de Lucerne, le jeu resta parfaitement courtois. D'emblée on doit dire que le résultat ne correspond pas à la physionomie du jeu, et qu'un match nul eût été plus conforme à la force des équipes en présence. Car si Etoile fut supérieur pendant la première mi-temps, c'est alors qu'il marqua le but qui lui adjugea la victoire, Chaux-de-Fonds le fut certainement durant la seconde. C'est du reste grâce à la force du gardien du but d'Etoile que Chaux-de-Fonds ne parvint pas à égaliser, car sa ligne d'avant ne manquait pas de mordant. La défense des deux clubs est bonne. Le gardien d'Etoile est plus sûr que celui de Chaux-de-Fonds. Dans la ligne des demis de ce dernier, Donzé est un beau joueur, seulement il a le tort d'être trop individuel et jamais à sa place. Chez les demis d'Etoile, Méroz a fourni un beau travail. La ligne des avants de Chaux-de-Fonds nous a paru légèrement supérieure à celle d'Etoile, surtout le trio du centre. Vital Robert reste un excellent et rapide joueur. Frantz a des shoots impressionnants. Chez Etoile, Landry est de beaucoup le meilleur pour sa rapidité et la légèreté de son jeu.

En résumé, on a fait hier du beau sport au Parc des Sports. A. V.

Etoile II a battu Chaux-de-Fonds II, 1 à 0. Chaux-de-Fonds III et Etoile III, 0 à 0. Chaux-de-Fonds IV et Etoile IV, 3 à 3.

### En série A

A St-Gall, St-Gall contre Zurich, 4 à 2. A Winterthour, Winterthour contre Blue-Stars, 1 à 1. A Zurich, Neumunster contre Brühl, 2 à 1. A Zurich, Grasshoppers contre Young-Fellows, 2 à 1. A Bâle, Bâle contre Nordstern, 1 à 1. A Berne, Bienne contre Young-Boys, 4 à 2. A Aarau, Aarau contre Old-Boys, ajourné. A Neuchâtel, Cantonal contre Genève, 2 à 0. A Genève, Servette contre Lausanne, 7 à 0. A Montreux, Montreux contre Fribourg, 2 à 0.

### Le classement en Suisse romande

Après les matches de dimanche, il est le suivant :

	Joués	Gagnés	Nuls	Perdus	Points
1. Servette	5	3	1	1	7
2. Etoile	4	3	0	1	6
3. Chaux-de-Fonds	4	2	0	2	4
4. Cantonal	4	2	0	2	4
5. Fribourg	4	1	2	1	4
6. Lausanne-Sports	4	1	1	2	3
7. Genève	5	0	3	2	3
8. Montreux	5	1	1	3	3

## LA CHAUX-DE-FONDS

### Auto contre moto

Hier, à 16 heures, devant l'Invicta, l'auto 8525 b a culbuté la moto 8706 b. Pas d'accident de personnes, mais un rapport a été fait pour excès de vitesse.

### Soirée de fou rire

Ce fut le cas hier soir, au Théâtre. Les deux pièces à l'affiche, dont l'une, « L'Asile de Nuit » est trop connue pour en parler, ont été également humoristiques. « La Cruche » est une comédie très gaie, pleine de bons mots. L'interprétation a été excellente.

### Examens d'apprentis de commerce

Les examens d'apprentis de commerce pour le canton de Neuchâtel ont eu lieu cette année à l'Ecole supérieure de commerce, à La Chaux-de-Fonds, sous la direction de M. le Dr Henri Buhler, professeur, président du jury, et de M. Paul Jaccard, inspecteur cantonal des apprentissages, les 22 et 23 octobre 1920. M. Bolle, professeur à l'Ecole de commerce de Zurich, avait été délégué par la Société suisse des commerçants, pour assister à ces examens. 23 candidats se sont présentés pour subir les épreuves exigées par le règlement, et 22 candidats ont obtenu le diplôme cantonal et le diplôme de la Société suisse des commerçants, lesquels ont été distribués de la manière suivante :

1. Gisiger Alfred, Banque Cantonale, Neuchâtel, note moyenne : 1,3 ; ex-aequo : Thiébaud Eric, Banque Berthoud et Co, Neuchâtel, 1,3 ; 2. Altheer Hans, Banque Perret et Co, Neuchâtel, 1,4 ; 3. Wagner Jacques, maison Ch. Petitpierre, Neuchâtel, 1,55 ; 4. Girard Albert, maison Barbey et Co, Neuchâtel, 1,65 ; 5. Weber Edouard, Banque Sutter et Co, Fleurier, 1,7 ; ex-aequo : Werthmuller Paul, Banque Cantonale, Neuchâtel, 1,7 ; ex-aequo : Boss Henri, Société de Banque Suisse, Le Locle, 1,7 ; 6. Sandoz, Georges, Usines des Reques, La Chaux-de-Fonds, 1,8 ; 7. Amiet Alfred, Banque Berthoud et Co, Neuchâtel, 1,85 ; Droz Alphonse, Banque Cantonale, Neuchâtel, 2,— ; ex-aequo : Mazzola Hans, Soc. de Banque Suisse, Neuchâtel, 2,— ; ex-aequo : Perregaux Maurice, Soc. d'appâtage or S. A., La Chaux-de-Fonds, 2,— ; 9. Kunz, Jean, Soc. de Banque Suisse, Neuchâtel, 2,05 ; 10. Pfister Edgar, Soc. de Banque Suisse, Neuchâtel, 2,25 ; 11. Hunsperger Edouard, Union de Banque Suisse, La Chaux-de-Fonds, 2,3 ; ex-aequo : Stucki Alfred, maison Sandoz et Co, Neuchâtel, 2,3 ; 12. Droz Louis, Banque Cantonale, Neuchâtel, 2,35 ; 13. Schindler Robert, maison H. Baillod, Neuchâtel, 2,4 ; 14. Baumann Adolphe, Banque Berthoud et Co, Neuchâtel, 2,45 ; ex-aequo : Krebs Adolphe, Gindrat-Delachaux Co, La Chaux-de-Fonds, 2,45 ; 15. Lambert René, Soc. de Banque Suisse, Neuchâtel, 2,5.

Tous les jeunes gens se vouant à la carrière commerciale sont invités chaleureusement à se faire recevoir de la Société suisse des commerçants, et à suivre les cours organisés par cette société qui se charge de préparer soigneusement tous les apprentis de commerce pour subir avec succès les examens de fin d'apprentissage.

E. B.